



**Solidarité  
sans  
frontières**

Réfugié·e·s: Education, intégration et émancipation  
Intervention d'Amanda Ioset

## Analyse critique de la situation : Développement de la politique migratoire

Bonjour à toutes et à tous,

Chères collègues, c'est un plaisir de vous voir si nombreux et nombreuses aujourd'hui pour discuter et réfléchir ensemble à cette thématique si importante.

Mon collègue Heiner et moi allons vous parler brièvement des derniers développements de la politique migratoire. Heiner abordera les évolutions de la politique d'asile européenne. Quant à moi, je vais me concentrer sur la politique d'asile suisse et sur la dernière révision de la loi sur l'asile, qui est entrée récemment en vigueur et qui bouleverse complètement le système de l'asile suisse et aussi nos formes de solidarité et de résistance avec les exilé·e·s.

Comme vous le savez peut-être, la restructuration du domaine de l'asile est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars dans toute la Suisse. Des phases test avaient eu lieu auparavant à Zürich et en Suisse romande. En ce moment, l'ancien et le nouveau système cohabitent encore, dans le sens où toutes les demandes d'asile qui avaient été déposées avant le 1<sup>er</sup> mars sont traitées selon l'ancien système, tandis que celles déposées après le 1<sup>er</sup> mars sont traitées selon les nouvelles procédures.

La restructuration du domaine de l'asile est un changement profond de la manière dont l'État organise l'accueil des requérants d'asile. Aujourd'hui, toutes les personnes qui déposent une demande d'asile en Suisse sont hébergées dans un premier temps dans des centres fédéraux d'asile (CFA) pendant maximum

140 jours. Ces centres sont répartis entre 6 régions que vous voyez sur le PowerPoint. Ils peuvent accueillir un nombre très important de personnes (en général une capacité de 350 personnes, mais l'objectif est d'en avoir certains pouvant accueillir jusqu'à 500 personnes, même si aujourd'hui, à cause de la fermeture des frontières suisses et européennes, ces centres sont à moitié vides). Au total, l'objectif était d'atteindre une capacité de 5000 places dans les centres fédéraux, mais plusieurs centres ne sont pas encore construits. Récemment, la nouvelle cheffe du Département fédéral de justice et police (DFJP) Karin Keller-Sutter a annoncé que son département étudiait la possibilité de revoir à la baisse cette capacité.

Il y a trois types de centres différents :

- Les CFA « avec tâches procédurales » où les requérants d'asile arrivent ;
- Les CFA « sans tâches procédurales », ce qui est une manière technocratique de dire « centre de renvoi » ;
- Les centres « spécifiques », qui seraient destinés aux requérants d'asile « qui menacent sérieusement la sécurité et l'ordre public ou qui, par leur comportement, perturbent le bon fonctionnement des CFA » dicit le SEM.

Petite parenthèse historique au sujet de ces « centres spécifiques », que chez Solidarité sans frontières nous appelons « prisons spéciales ». La création de ces centres a été acceptée le 5 juin 2013 par la population suisse. A cette époque, certains politiciens affirmaient solennellement dans les médias que la création de tels centres était urgentissime, qu'il y avait des centaines de requérants d'asile qui perturbaient le fonctionnement des centres, etc. Résultat : le premier de ces centres a ouvert aux Verrières en décembre 2018, donc cinq ans et demi plus tard – bravo pour l'urgence, et huit mois plus tard, le Secrétariat d'État aux migrations nous annonce qu'il le ferme temporairement parce que pendant ces huit mois, ils n'ont trouvé que 33 personnes – donc en moyenne 3 ou 4 personnes par mois – à envoyer au fin fond du Val-de-Travers. Pour rappel, ce centre a coûté 5 millions de francs à la Confédération pour sa première année de fonctionnement. Donc à l'heure actuelle, il n'y a plus aucune prison spéciale en exercice en Suisse, et c'est très bien comme ça.

Dans le nouveau système, il existe deux types de procédure d'asile. La première est la procédure accélérée et elle a lieu dans les centres fédéraux. Elle concerne les demandes d'asile qui peuvent être bouclées dans un délai de 140 jours. Pour cette procédure, les délais de recours contre une décision d'asile négative sont passés de 30 à 7 jours, donc un raccourcissement important du délai de recours. Les demandes d'asile qui ne peuvent pas être traitées en 140 jours passent dans

le deuxième type de procédure, la procédure étendue. Cette procédure se déroule dans les cantons, c'est-à-dire que les personnes sont attribuées à un canton et qu'elles ne séjournent plus dans les CFA. Dans cette procédure le délai de recours est resté de 30 jours. Et dans les cas des procédures Dublin, le délai de recours est aussi resté à 5 jours. En contrepartie de cette accélération des procédures, le SEM offre une assistance juridique gratuite jusqu'à la première instance aux personnes qui sont dans la procédure accélérée. Dans la procédure étendue, il y a aussi désormais une aide juridique gratuite mais elle est restreinte et elle n'inclut pas un éventuel recours. Il est important de noter que les bureaux de consultations juridiques qui sont mandatés par le SEM reçoivent un forfait par cas, un forfait qui ne varie donc pas en fonction de la complexité du dossier ou du nombre d'heures effectivement nécessaires pour représenter la personne.

D'une manière générale, il y a certains points qui préoccupent particulièrement Solidarité sans frontières :

- On peut déjà voir que l'accélération des procédures se fait au détriment d'un travail rigoureux du SEM dans l'analyse de la demande d'asile, on le voit par exemple dans le cas de l'établissement des faits médicaux. Une vingtaine d'arrêts de cassation ont été rendus par le TAF à ce propos ;
- De manière générale, on observe une gestion toujours plus privatisée et marchandisée de l'accueil, avec des mandats très importants qui sont confiés à des entreprises qui ont pour but principal de faire des profits pour leurs actionnaires. Avec des contrats juteux, notamment pour les entreprises de sécurité. Qu'est-ce que ce genre de logique va avoir comme effet, par exemple sur la question de l'enseignement dans les centres, sur les programmes qui sont mis à disposition ou qui devraient être mis à disposition des requérants d'asile dès leur arrivée au centre ?
- Cette restructuration a également accentué l'isolement des requérants d'asile, l'isolement physique avec des structures très excentrées et un temps plus long qu'avant passé dans les CFA. L'accès de la société civile à ces centres est mitigé, parfois elle n'est pas présente du tout, parfois c'est la direction du centre qui rend les choses difficiles. Avec la problématique que des dysfonctionnements, des abus d'autorités, des actes arbitraires peuvent s'installer de la part de l'autorité ou des gestionnaires, à l'abri des regards et des critiques.

Ce dont il faut être conscient, c'est qu'avec le nouveau système, toute une partie des requérants d'asile va passer très rapidement d'un CFA, à un centre de renvoi, voire à une prison en vue de son expulsion, et tout ça avec très peu voire pas du tout de contact avec le reste de la société. C'est évidemment le but des

autorités : réduire un maximum les échanges avec les personnes à expulser, pour rendre plus facile leur expulsion. C'est pourquoi Solidarité sans frontières a déjà parlé de Machine à expulsion pour parler de cette restructuration, mais aussi de Machine à produire des sans-papiers, puisqu'une grande partie des personnes maintenant, disparaissent dans la nature quand elles comprennent que leur demande d'asile sera rejetée ou qu'elles seront renvoyées dans un autre État Dublin.

Voilà une présentation très rapide de cette restructuration du domaine de l'asile. Il y aurait beaucoup d'autres choses à dire, peut-être que vous aurez des questions plus tard. Je pense, pour conclure, que tous les activistes, tous les bénévoles, toutes les personnes qui se sentent solidaires des requérants d'asile doivent bien étudier le nouveau fonctionnement du système et je pense que la priorité dans les années à venir du mouvement de défense de l'asile devra être de s'organiser autour de ces nouveaux centres pour vraiment briser cet isolement qui est la porte ouverte à tous les abus envers les exilé·e·s.